

AFFAIRE N° 12

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE 1983  
 AMENAGEMENT DES HAUTS - EXTENSIONS DIVERSES  
 MODIFICATION DU FINANCEMENT

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 15 avril 1983, vous avez approuvé le programme d'électrification rurale 1983 : Aménagement des Hauts et Extensions Diverses, pour un montant de travaux de 4 000 000 de francs.

Le financement s'établissait comme suit :

- Subvention du Ministère de l'Agriculture	10 %	400 000 F
- Subvention de l'E.D.F.	20 %	800 000 F
- Participation du F.A.C.E.	48 %	1 920 000 F
- Prêt C.R.C.A.M.R. (catégorie A)	15 %	600 000 F
- T.V.A. récupérable	7 %	280 000 F
		<hr/>
		4 000 000 F

L'enveloppe des crédits accordés par le F.A.C.E. ayant diminué de 20 %, le nouveau financement se traduit comme suit :

Programme F.A.C.E. 1983

- Participation du F.A.C.E.	70 %	2 496 000 F
- Prêt C.R.C.A.	15 %	480 000 F
- T.V.A. récupérable	7 %	224 000 F
		<hr/>
		3 200 000 F

Mais le Conseil Général a décidé de mettre à la disposition des Communes en 1983 une partie des crédits alloués au titre de la dotation globale d'Équipement (D.G.E.) qui permettraient non seulement de compenser la réduction des crédits F.A.C.E., mais aussi de lancer de nouveaux projets d'électrification rurale.

Toutefois, la participation de la Commune de 15 % dans le programme F.A.C.E. s'élèverait dans ce cas à 63 % conformément aux indications ci-après :

- Département D.G.E.	30 %	415 500 F
- Prêt C.R.C.A.M.R. 64	63 %	872 550 F
- T.V.A. récupérable	7 %	96 950 F
		<hr/>
		1 385 000 F

.../...

Les crédits alloués en 1983 représenteraient ainsi 4 585 000 F (programme F.A.C.E. + D.G.E.).

Le coût des opérations lancées actuellement s'élève à 3 900 000 F.

Je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à présenter les demandes de subvention du F.A.C.E. en totalité et d'une partie de la D.G.E. pour un montant correspondant aux travaux engagés ;
- vous prononcer sur l'opportunité d'accepter le reliquat de la D.G.E. qui nous permettrait d'effectuer de nouvelles opérations pour un montant de 685 000 F.

Je mets la question aux voix.

(Mme PAYET André quitte la séance).

**LE SECRÉTAIRE lit l'avis des Commissions :**

- **Travaux Publics :** la Commission aurait souhaité voir réaliser tout le programme, mais compte tenu de la plus grande participation de la Ville pour la deuxième proposition et des grandes options budgétaires retenues pour 1984 (investissements productifs - Emploi - Habitat - Animation), propose d'arrêter le programme à 3 900 000 F.

- **Finances :** pour les mêmes motifs, propose de limiter le financement à 3 900 000 F.

**R.R. - La participation FACE correspondant au total de 78 f comprend :**

* la subvention du Ministère de l'Agriculture.....	10 f
* la subvention S.D.F.....	20 f
* Le F.A.C.E.....	48 f

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**